

APPEL À PROJETS ARTISTIQUES 2025
Présentation et règlement de candidature

été **MÉTRO**
POLITAIN

14^e ÉDITION
15.07.25 > 28.08.25

P.3	L'ÉTÉ MÉTROPOLITAIN
P.4	PRINCIPES GÉNÉRAUX
P.6	RÈGLEMENT DE CANDIDATURE
P.8	SOUTIENS & FINANCEMENTS
P.11	PRÉPARER SON DOSSIER & CANDIDATER
P.12	CALENDRIER
P.13	QUESTIONS FRÉQUENTES
P.14	CONTACT
P.15	RESSOURCES : > CARTE DE BORDEAUX MÉTROPOLE > PROGRAMMATIONS 2023 ET 2024 > ARCHIVES

L'ÉTÉ MÉTROPOLITAIN

Créé en 2012, l'Été métropolitain est une saison culturelle d'envergure mise en œuvre par Bordeaux Métropole sur l'ensemble de la métropole bordelaise.

Pluridisciplinaire, ouverte à tous les âges, réjouissante, elle invite chaque année une quarantaine d'artistes — danseurs, acrobates, musiciens, jongleuses, comédiens, marionnettistes, illustrateurs — à partager émotions et créations au plus près des publics.

Organisée pendant les vacances scolaires estivales, sur la traditionnelle période de fermeture de nombreux équipements culturels (théâtres et salles de concert notamment), l'un de ses enjeux est de décloisonner le rapport à l'art et à la scène en proposant des rendez-vous artistiques hors de lieux traditionnellement dédiés à leur diffusion.

Jardins, forêts, moulins, cours d'école ou de musées, vergers, fermes et châteaux s'ouvrent ainsi tout l'été aux arts de la rue, au théâtre, à la danse, à la gastronomie, aux performances...

Une programmation riche et intrigante

Chaque été, la Métropole bordelaise devient un joyeux terrain d'expressions artistiques.

Des spectacles pour rire, aimer, partager, s'émerveiller, des performances pour s'évader, déguster, s'émerveiller, des pièces pour s'interroger, résister... l'éclectisme et la découverte sont au rendez-vous de cette saison qui associe compagnies confirmées et artistes professionnels émergents de toute la France.

À la découverte de la création et de l'agglomération

Soutien appuyé de Bordeaux Métropole aux artistes, à la création et à l'économie culturelle, l'Été métropolitain est une invitation à la découverte. La programmation s'inscrit dans des sites habituellement non-dédiés à la diffusion artistique.

Elle invite à décaler le regard et à (re)découvrir, grâce à la création, des lieux familiers ou méconnus.

Grâce à la mise en œuvre de près de 130 représentations

Manifestation artistique d'envergure, l'Été métropolitain propose, en complicité étroite avec de nombreux partenaires de diffusion, un programme estival riche d'environ 130 représentations chaque année.

Fondée sur un principe de tournée estivale de territoire, une même proposition est programmée à plusieurs dates au fil de l'été, dans divers sites et communes de la métropole. La diffusion répétée d'une même création soutient la diffusion artistique, encourage la curiosité, favorise les mobilités et offre aux artistes et partenaires l'opportunité de tisser de nouvelles collaborations.



PRINCIPES GÉNÉRAUX

Une programmation pluridisciplinaire

La programmation de l'Été métropolitain invite à la découverte de la création actuelle. Les spectacles investissent les arts de la scène dans une acception riche et pluridisciplinaire — théâtre, marionnettes, arts de la rue, danse, musique, gastronomie, vidéo, performance, littérature... — et permettent la rencontre entre artistes, œuvres et publics. **Ouverte aux professionnels déclarés sur le territoire français** — artistes, institutions culturelles, lieux de diffusion — la programmation se décline en représentations (date/horaire/durée circonscrite).

La valorisation de sites non-dédiés à la diffusion artistique

L'un des enjeux majeurs de l'Été métropolitain est de **décloisonner le rapport à l'art et à la scène.**

Il convie les artistes et les partenaires de diffusion de la programmation (communes, établissements patrimoniaux, musées, hôpitaux, universités...) à tester de nouveaux terrains de jeu (extérieurs, couverts ou intérieurs) et à valoriser leur patrimoine (parcs, jardins, cours de musées et d'école, bâtiments patrimoniaux, places, gymnases...)

L'itinérance d'une même proposition sur plusieurs communes

La programmation s'articule autour d'un principe de tournées d'agglomération, avec la diffusion d'une même création dans plusieurs communes, à des dates réparties tout au long de l'Été (2 a minima, pas de maximum, 4 en moyenne). Ce fondement du festival encourage la curiosité et la mobilité des publics et soutient la diffusion artistique.

Une trentaine de projets, déclinés en 130 rendez-vous environ, ricochent ainsi chaque Été de site en site pour aller à la rencontre des publics. Une série de plusieurs représentations sur un même lieu est rare, sauf à ce que la proposition soit pour une jauge intentionnellement réduite. Le cas échéant, elle s'étudie par Bordeaux Métropole.

Une attention soutenue à l'accessibilité des événements

Les spectacles de l'Été métropolitain sont majoritairement gratuits et sans réservation.

Certains formats peuvent cependant nécessiter la mise en place des réservations, tout en conservant le principe de gratuité, (balades artistiques, spectacles avec une scénographie d'accueil spécifique...). Ces formats conservent toute leur place dans la programmation sans que le principe de réservation ne soit disqualifiant. Les réservations de ces représentations gratuites seront directement gérées par l'Été métropolitain. Des ouvertures échelonnées des réservations seront définies par l'Été métropolitain afin de limiter la complétude de ces spectacles dès le début de l'Été et de restreindre les réservations non honorées.

À la marge, quelques propositions payantes peuvent être programmées. Elles concernent essentiellement les propositions avec de l'alimentaire et permettent d'évaluer au plus juste les quantités de denrées pour limiter le gaspillage. Le tarif restera accessible au plus grand nombre (12€ environ par personne). La gestion des réservations et l'encaissement des recettes seront obligatoirement gérés par le porteur du projet.



Une autonomie technique et logistique optimale des porteurs de projet

> cf. p.10

La réalisation des spectacles repose sur une autonomie technique et logistique optimale des porteurs de projet.

L'Été métropolitain ne peut engager de prestation directe – technique, logistique, régie (son, lumière...), accueil, gardiennage – ni la fourniture de fluides.

Les partenaires de diffusion s'engagent à mettre à disposition du candidat les besoins techniques et logistiques mentionnés dans son dossier.

À l'étude des dossiers, si un partenaire de diffusion ne pouvait mettre à disposition tout ou partie des besoins d'un candidat, Bordeaux Métropole et le candidat pourront étudier si une prise en charge des besoins par le candidat, avec contrepartie financière de l'Été métropolitain, peut être envisagée.

Une prise en charge financière et promotionnelle des projets par Bordeaux Métropole

> cf. pp.8-9

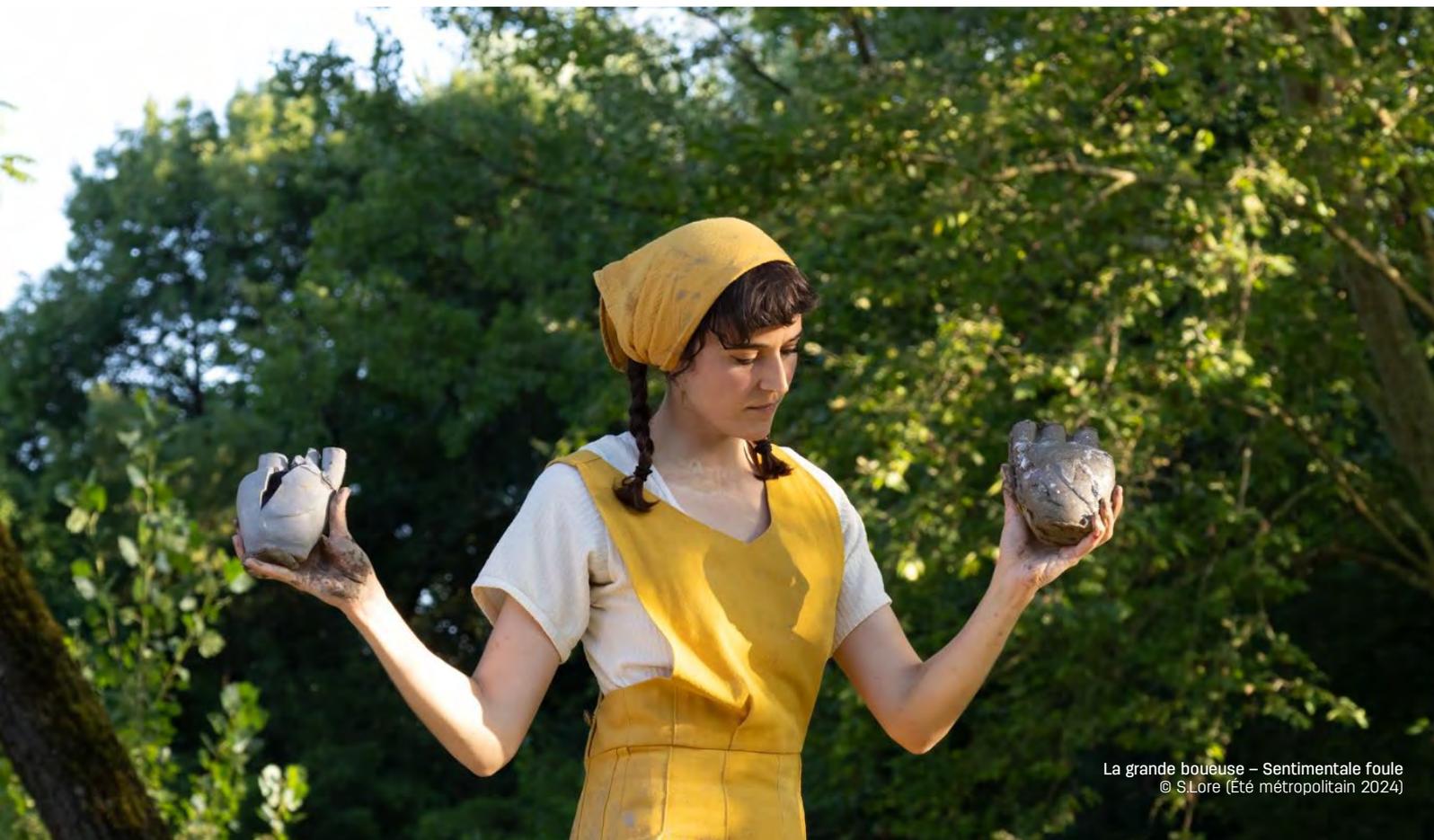
En tant que coordinateur général, Bordeaux Métropole définit la programmation de l'Été métropolitain, en dirige la mise en œuvre globale et porte l'intégralité du coût financier des projets artistiques.

Bordeaux Métropole assure également la promotion de la manifestation par une importante campagne de communication : création/diffusion de 80.000 programmes, site Internet et réseaux sociaux dédiés, spots publicitaires, campagnes d'affichages dans l'espace public, sur les bus, tram et vitrines des magasins...

Une forte collaboration avec les partenaires de diffusion pour la mise en œuvre sur le terrain

> cf. p.10

En tant que partenaires de Bordeaux Métropole, les hôtes de diffusion de la programmation garantissent la bonne mise en œuvre des spectacles sur le terrain ainsi que leur promotion.



RÈGLEMENT DE CANDIDATURE

À qui s'adresse l'appel à projets de l'Été métropolitain ?

→ Est autorisé à candidater au présent appel à projets tout organisme professionnel œuvrant dans le champ artistique et culturel déclaré sur le territoire français : artistes, collectifs d'artistes, compagnies, institutions... organisé en association, groupement, structure coopérative et auto-entreprise. La domiciliation en Nouvelle-Aquitaine n'est pas une condition limitative de candidature.

→ Une candidature peut être portée par un groupement de candidats, sous réserve qu'aucun d'eux ne dépose de projet individuel en parallèle.

Exemple d'un projet cinémato-gastronomique porté conjointement par une association experte en cinéma et une association experte en projets culinaires. Aucune des deux associations ne peut déposer de second projet au titre de sa structure.

→ Un candidat programmé dans une précédente édition de l'Été métropolitain est autorisé à candidater à cet appel à projets sous réserve qu'il présente une création différente de celle précédemment mise en œuvre.

Sans exclure les candidats programmés en 2023 et 2024, la priorité sera donnée aux partenaires qui n'ont pas été diffusés dans les deux dernières éditions.

→ Un candidat dont le projet n'a pas été présélectionné lors d'une précédente candidature est autorisé à candidater au présent appel à projets, sous réserve de présenter un projet différent de celui déposé sur une précédente candidature.

→ Un artiste intégré à la distribution d'un spectacle-candidat au présent appel à projets est autorisé à déposer un projet au titre de sa propre structure.

Exemple d'un comédien figurant dans la distribution d'une compagnie candidate, et qui souhaiterait soumettre un projet avec sa compagnie.

Sont exclus :

→ les spectacles programmés dans de précédentes éditions de l'Été métropolitain

→ les actions et manifestations soutenues par Bordeaux Métropole dans le cadre de ses contrats de co-développement

→ les événements et manifestations de type festivals, foires, salons

→ les dépenses de fonctionnement pérennes et les investissements

→ En concertation avec le Département de la Gironde et dans l'objectif de diversifier les soutiens des collectivités à l'économie culturelle du territoire et la visibilité offerte aux artistes girondins sur la saison estivale, les projets lauréats du dispositif 2025 des *Spectacles en tournée des Scènes d'été* sont exclus du présent appel à projets.

Combien de projets déposer ?

→ Un candidat, ou groupement de candidats, est autorisé à présenter un seul projet au titre du présent appel à projets. En cas de dépôt multiple, l'ensemble des candidatures sera considéré irrecevable.

→ Pour tout projet porté par un groupement de candidats, la candidature individuelle de l'un des candidats du groupement pour un autre projet n'est pas autorisée.

En cas de dépôt multiple, l'ensemble des candidatures constituées avec ce candidat sera considéré irrecevable.

→ Une structure qui accompagne les productions ou diffusions de plusieurs spectacles est autorisée à déposer plusieurs projets de son catalogue sous réserve que chaque spectacle soit porté par une compagnie/association... distincte.

Il est alors nécessaire de rédiger un dossier de candidature par spectacle. En cas de dossier global, l'ensemble des projets sera rejeté.

Quels domaines artistiques ?

La programmation de l'Été métropolitain valorise la création artistique et les arts de la scène dans une acception transversale riche et pluridisciplinaire : théâtre, marionnettes, arts de la rue, danse, gastronomie, cinéma, vidéo, performance, littérature...

Sans être exclues, la programmation de propositions déambulatoires, de type balade artistique, reste restreinte.

Concernant la programmation de projets musicaux et de concerts, l'association des musiques avec un autre domaine de création artistique – lecture musicale, concert dessiné, BD concert... – est fortement encouragée.

Admissibilité des projets

Sans présumer d'une sélection finale, toute proposition candidate à l'Été métropolitain doit réunir les caractéristiques suivantes :

- être portée par un organisme professionnel avec un numéro SIRET, SIREN ou RNA et un code APE
- appartenir à un ou plusieurs champs de la création artistique : théâtre, marionnettes, arts de la rue, danse, gastronomie, cinéma, vidéo, performance, musique, littérature...
- être réalisable hors de lieux ordinairement dédiés à la diffusion artistique
- être une création récente ou peu diffusée sur le territoire néo-aquitain. Les créations spécialement imaginées pour l'Été métropolitain ou diffusées en première dans l'Été métropolitain sont les bienvenues
- se décliner en représentations : date + horaire + durée circonscrite
- être disponible et diffusable à différentes dates de l'Été métropolitain, dans la stricte temporalité de la manifestation. En cas de force majeure, aucun report ne peut être envisagé
- reposer sur une autonomie technique optimale et une simplicité d'installation
- être en accès libre, sans réservation, hormis les formats créés spécifiquement pour une jauge restreinte (cf. p.4)
- être proposée gratuitement aux publics, hors exception pour certaines typologies de projets (cf. p.4)

Sélection des projets

→ Une première sélection de 30 à 40 projets est effectuée par la responsable de l'Été métropolitain et soumise à la vice-présidente référente. Cette programmation est réalisée sur la base des critères suivants :

- qualité artistique, originalité et pertinence à être programmé dans l'Été métropolitain
- création récente
- diversité des formes et des registres artistiques
- adresse à une diversité de publics : jeune public, adolescent, adulte, intergénérationnel
- autonomie technique
- sincérité financière

→ Cette présélection est ensuite transmise à l'ensemble des partenaires de diffusion pour instruction puis pré-engagement.

→ La composition finale de la programmation est corrélée à la garantie de mise en œuvre de chaque projet par plusieurs partenaires de diffusion (2 minimum pas de maximum) de différentes communes de l'agglomération : services municipaux, établissements patrimoniaux, musées, hôpitaux, universités...

Le nombre de représentations par projet et leur répartition sont définis par la responsable de l'Été métropolitain, sur la base des vœux des partenaires.

Ils répondent à un principe d'équités territoriale et programmatique, de mobilité des publics, d'une circulation pertinente et optimale des œuvres et des artistes, d'une répartition calendaire équilibrée sur l'Été et du budget global alloué à l'Été métropolitain.

L'édition 2024 en chiffres :

171 candidats
29 projets présélectionnés par Bordeaux Métropole
27 projets programmés (2 projets n'ont pu être mis en œuvre, faute de partenaires)
37 partenaires de diffusion
97 sites de diffusion ouverts aux publics

110 représentations
20.000 spectateurs



SOUTIENS & FINANCEMENTS

La réalisation des spectacles repose sur une autonomie optimale des porteurs de projet. Bordeaux Métropole et ses partenaires de diffusion s'engagent à mettre en œuvre les projets sur la base des éléments précisés par le candidat dans son dossier de candidature. En cas d'évaluation inexacte, ils ne pourront être tenus responsables des inexactitudes et éventuels besoins complémentaires. Il appartiendra au porteur du projet de trouver les solutions adéquates à une mise en œuvre conforme à l'action détaillée dans son dossier de candidature.

L'Été métropolitain ne peut engager de prestation directe : technique, logistique, régie (son, lumière...), accueil, gardiennage, ni la fourniture de fluides. Dans le but de soutenir la diffusion dans des lieux moins équipés, si un partenaire ne pouvait mettre à disposition tout ou partie des besoins techniques et logistiques demandés par le porteur de projet, Bordeaux Métropole et ses partenaires pourraient étudier la prise en charge directe des besoins par le candidat (avec réévaluation du budget de l'action).

Les soutiens de Bordeaux Métropole

Prise en charge financière des projets

En tant que coordinateur général, Bordeaux Métropole définit la programmation de l'Été métropolitain, pilote sa mise en œuvre globale et porte l'intégralité du coût financier des projets artistiques.

→ La dotation financière globale aux projets s'élève à 400.000 € TTC, répartie entre l'ensemble des projets retenus. Ce budget global de mise en œuvre est circonscrit au présent appel à projets et ne peut prévaloir d'une reconduction sur de futures éditions.

→ La dotation financière spécifique à chaque lauréat prend la forme d'une prestation artistique en euro toutes taxes comprises (€ TTC), versée directement à chaque porteur de projet. Aucun seuil minimal ou maximal n'est défini par projet. En 2024, le coût d'une représentation (cession + droits d'auteur + VHR + technique) évoluait entre 800€ TTC et 8000€ TTC selon les formes artistiques.

Le règlement par Bordeaux Métropole se fait pour chaque porteur de projet par facturation électronique dématérialisée via le portail Chorus Pro. Il s'effectue en deux temps, après dépôt de facture à chaque étape :

- acompte de 80% de la prestation globale versé après confirmation définitive par Bordeaux Métropole du nombre de représentations (prévision mai) ;
- solde de 20% à l'issue de la dernière date de diffusion dans l'Été métropolitain, associé à la remise d'un bilan qualitatif de l'action à la responsable de l'Été métropolitain.

Soutiens en communication

Bordeaux Métropole complète son soutien financier par une importante campagne de promotion de la programmation déployée dès le mois de juin et jusqu'à la fin de l'Été métropolitain :

- création/impression/diffusion de 80.000 programmes auprès de lieux culturels et touristiques, de commerces de proximité et des mairies de la Métropole
- campagnes d'affichages abribus, bus, tram, vitrines de magasins
- visibilité de la programmation sur le site etemetropolitain.bordeaux-metropole.fr
- reportages sur les réseaux sociaux dédiés Instagram, Facebook et X/Twitter
- achats media et spots publicitaires
- remise aux porteurs des projets de programmes et d'un kit de signalétique pour labelliser les sites des représentations (oriflamme et flèches directionnelles). Ce kit reste sous la responsabilité des porteurs de projets pendant toute la durée de leur tournée métropolitaine.

Soutiens à la diffusion

L'Été métropolitain garantit un accompagnement personnalisé des artistes et porteurs de projets, de la publication de l'appel à projets à la fin de l'Été métropolitain. Le cadre même de cette saison culturelle métropolitaine offre des mises en relations privilégiées entre équipes artistiques, diffuseurs et partenaires métropolitains.



Bien évaluer le budget de son action

Le budget déposé par le candidat doit permettre la juste rémunération des artistes, des équipes de production et des techniciens tout en respectant un principe de sincérité.

Il ne pourra être revu à la hausse à l'issue du dépôt de candidature, sauf demande expresse de Bordeaux Métropole (prises en charge de matériel technique indisponible chez certains diffuseurs par exemple).

Le budget intégré au dossier :

→ sera mentionné en euro toutes taxes comprises (€ TTC) ; si l'organisme porteur n'est pas assujéti à la TVA, il doit le préciser en toutes lettres

→ sera établi pour 1 représentation par partenaire de diffusion.

Le montant global de prise en charge sera évalué ultérieurement par Bordeaux Métropole, sur la base de ce budget et en fonction du nombre de partenaires de diffusion du projet, et confirmé avec chaque porteur de projet.

Une série de plusieurs représentations sur un même lieu est rare, sauf à ce que la proposition soit pour une jauge très réduite.

→ devra inclure le coût de cession du spectacle pour 1 représentation, ainsi que l'ensemble des frais administratifs et logistiques associés à sa mise en œuvre.

L'Été métropolitain ne fournit pas de trame de devis à ce stade.

Chaque candidat est libre de sa présentation budgétaire.

Avant de déposer votre dossier, vérifiez que le budget déposé pour 1 date inclut :

- le coût de cession du spectacle
- les cotisations SACEM/SACD : dans le cadre de l'Été métropolitain, le paiement des droits d'auteur est délégué au porteur de chaque projet. Ce dernier est responsable des déclarations et paiements auprès des organismes concernés à l'issue des représentations.
- les frais de coordination et d'ingénierie des artistes, équipes techniques et administratives du projet
- les indemnités transport, restauration et hébergement de l'équipe qui se déplacera sur les périodes de représentations, et sur les éventuels repérages en amont
- la location éventuelle de matériel gérée directement par le porteur de projet
- les frais de gardiennage et de sécurité si la proposition le nécessite
- toute autre dépense nécessaire à la mise en œuvre des représentations.



Soutiens techniques et logistiques des partenaires de diffusion pour la mise en œuvre sur le terrain

En tant que partenaires de Bordeaux Métropole, les hôtes de diffusion inscrits dans l'Été métropolitain garantissent la bonne mise en œuvre des spectacles sur le terrain, en collaboration étroite avec Bordeaux Métropole et les porteurs de projets.

→ En amont des représentations, ils s'engagent :

- à mettre à disposition l'ensemble des besoins logistiques, mobiliers, techniques et humains précisés par le porteur de projet dans sa candidature, ou d'une liste rectifiée et convenue avec Bordeaux Métropole et le porteur du projet
- à organiser les repérages des sites de jeu (et des replis en cas d'intempéries) en amont et en concertation avec Bordeaux Métropole et les porteurs de projet
- à effectuer les éventuelles déclarations de manifestation en Préfecture
- à promouvoir les spectacles et à mettre en œuvre des actions de médiation et de communication auprès de leurs publics
- à mentionner systématiquement et de manière explicite Bordeaux Métropole et l'Été métropolitain sur l'ensemble des supports de communication web et papier liés au projet ainsi que sur toute information et invitation destinées aux publics/professionnels/presse. Cela se fera par l'apposition du label de l'Été métropolitain associée à la mention : *"Un spectacle mis en œuvre par Bordeaux Métropole dans le cadre de l'Été métropolitain 2025"*.

→ Le jour des représentations, ils s'engagent :

- à avoir effectué le nettoyage et la préparation des sites (tonte, nettoyage du site...)
- à garantir la présence des techniciens nécessaires au montage, déroulement et démontage des spectacles
- à se charger de l'accrochage du fléchage directionnel dans l'espace public, fourni aux artistes par Bordeaux Métropole
- à installer les assises nécessaires aux spectateurs (bancs, tapis, gradins...)
- à prévoir les équipes nécessaires à l'accueil des artistes et des publics
- à garantir le déroulement du spectacle en toute sécurité

Les lauréats inscrits à la programmation s'engagent :

- à mettre en œuvre le projet pour lequel leur candidature a été retenue en collaboration étroite avec Bordeaux Métropole et les partenaires de diffusion
- à transmettre à Bordeaux Métropole les éléments de communication nécessaires à la promotion de la proposition artistique (texte, photo, vidéo...)
- à mentionner systématiquement et de manière explicite Bordeaux Métropole et l'Été métropolitain sur l'ensemble des supports de communication web et papier liés au projet ainsi que sur toute information et invitation destinées aux publics/professionnels/presse. Cela se fera par l'apposition du label de l'Été métropolitain associée à la mention : *"Un spectacle mis en œuvre par Bordeaux Métropole dans le cadre de l'Été métropolitain 2025"*.
- à labelliser les sites des représentations par la signalétique d'identification légère et le dépôt de programmes remis par Bordeaux Métropole à chaque porteur de projet avant le début de l'Été métropolitain
- à informer immédiatement Bordeaux Métropole de toute difficulté de maintien d'une représentation en cas de force majeure
- à transmettre un bilan qualitatif accompagné de photographies, documents de communication et articles de presse éventuels à l'issue de sa dernière date de l'Été métropolitain



PRÉPARER SON DOSSIER & CANDIDATER

Le dépôt du dossier de candidature se fait uniquement par le [formulaire dédié](https://formulaire.bordeaux-metropole.fr/ete-metropolitain-2025-appel-projets) ou copier/coller <https://formulaire.bordeaux-metropole.fr/ete-metropolitain-2025-appel-projets>

- Le dépôt s'effectue en 4 étapes :
- Renseignements administratifs sur le porteur du projet
 - Description du projet : présentation, champ artistique, durée, âge...
 - Conditions de mise en œuvre : besoins techniques et logistiques détaillés, besoins en personnel d'accueil...
 - Budget de l'action et informations complémentaires éventuelles
- À chaque étape du dossier, vous pourrez conserver vos informations en brouillon pour complétude ultérieure. Cet enregistrement n'est pas automatique et est de votre responsabilité.

- À la fin du formulaire, vous pourrez :
- relire l'intégralité de votre dossier pour vérification et modification éventuelle avant envoi
 - ajouter des documents complémentaires de type vidéo, photo, fiche technique, dossier de présentation, lettre de recommandation...
> 10 fichiers maximum sont autorisés, d'une taille maximale de 5Mo par fichier, (formats pdf, jpg, jpeg, mp4, mp3, avi, mov et zip). Pour une vidéo, privilégiez un lien web vers une plateforme vidéo (youtube...) plutôt que l'envoi d'un fichier source.

- À l'étape du dépôt du dossier, il n'est pas exigé des candidats qu'ils fournissent des intentions ou engagements d'accueil de partenaires.
- sans préjuger de leur sélection, les candidats marrainés/parrainés par des diffuseurs potentiels peuvent s'ils le souhaitent le mentionner dans leur dossier.
 - un candidat peut également accompagner son dossier de lettres de recommandation (facultatives) signées de professionnels pouvant attester de la qualité du travail artistique et de la création-candidate.

→ Après l'envoi du dossier, un mail automatique récapitulatif confirme la bonne réception de la candidature. La confirmation automatique de réception ne vaut pas recevabilité de la demande.

→ En cas de non-réception de la confirmation d'envoi, et après vérification des courriers indésirables, il appartient au candidat de prendre rapidement contact avec l'Été métropolitain (cf. p.14), et ce avant la clôture de l'appel à projets.

Clôture des candidatures Mercredi 30 octobre 2024 à 12h

Bordeaux Métropole étudiera les projets sur la base des éléments artistiques, techniques et financiers transmis par le candidat dans son dossier. Tout dossier incomplet ou transmis hors délais sera automatiquement rejeté.



CALENDRIER

14^{ème} édition de l'Été métropolitain : du mardi 15 juillet au jeudi 28 août 2025 inclus.

Tout projet retenu devra être strictement mis en œuvre durant cette période.
Il ne pourra débuter ni se terminer en dehors de ces dates.

> **01.10.2024**

Publication de l'appel à projets

> **30.10.24 à 12h**

Clôture de l'appel à projets

> **Novembre 2024**

Instruction des dossiers
par Bordeaux Métropole
+ présélection d'une trentaine de projets

> **06.12.24 max**

Envoi de la pré-programmation
aux partenaires de diffusion
+ annonce aux candidats présélectionnés

> **Décembre 24 > Janvier 25**

Instruction de la pré-programmation par les
partenaires de diffusion
+ étude de faisabilité
+ envoi des vœux d'accueil à
Bordeaux Métropole

> **Janvier > mi-Février 2025**

Répartition territoriale et budgétaire
par Bordeaux Métropole

> **Mi-février 2025**

Annonce aux lauréats de leur sélection
définitive, associée au nombre de
représentations et à la liste des partenaires
de diffusion de leur action

> **Mi-Février > Fin-Mars 2025**

Organisation des repérages
> **31.03.25** : Stabilisation des sites de jeu et du
calendrier de diffusion de chaque spectacle

> **Avril > Mai 2025**

Rédaction des outils de communication de
par Bordeaux Métropole

> **Du 15.07 au 28.08.25 inclus :**
Été métropolitain - 14^{ème} édition

> **Septembre 2025**

Bilan partagé de la 14^{ème} édition
par Bordeaux Métropole et l'ensemble des
artistes et partenaire de l'édition





QUESTIONS FRÉQUENTES

Doit-on être domicilié en Nouvelle-Aquitaine pour candidater ?

NON Il n'est pas nécessaire d'être domicilié ni de résider en Nouvelle-Aquitaine pour candidater à l'Été métropolitain. Il est néanmoins important de pouvoir respecter le principe d'itinérance d'une même proposition à plusieurs dates de l'Été métropolitain. Pour les compagnies venant de loin, nous serons vigilants à regrouper les dates de diffusion sur 2 à 3 périodes maximum.

Doit-on trouver les partenaires de diffusion et définir les sites de jeu avant de candidater ?

NON À l'étape de la candidature, il n'est pas demandé aux candidats de trouver les diffuseurs ni les sites de jeu. Les vœux d'accueil des partenaires de diffusion dépendront des projets présélectionnés. Sans présager d'une sélection, si certains partenaires métropolitains étaient intéressés par l'accueil du projet d'un candidat pour l'Été métropolitain, le candidat est invité à le préciser lors de sa candidature. Un candidat peut également accompagner son dossier de lettres de recommandation (facultatives) signées de professionnels attestant de la qualité du travail artistique et de la création-candidate.

Comment construire le budget de diffusion alors que l'on ne connaît pas le nombre de dates ? (cf. p.9)

L'évaluation budgétaire est une étape primordiale du dossier ; elle sert de socle au calcul de la prestation globale, après définition du nombre de dates de diffusion (cf. calendrier p.12). À l'étape de la candidature, le budget présenté doit être établi pour 1 date (incluant le repérage préalable éventuel), et mentionné en € TTC.

Outre le coût de cession, il doit intégrer l'intégralité des frais nécessaires à la diffusion (techniques, VHR...). Pour le montant des défraiements, consulter la grille [Syndeac](#).

Le calcul du kilométrage pour les déplacements en voiture/camion, peut s'établir en prenant la distance entre l'adresse de départ et celle de la commune de la Métropole la plus éloignée du point de départ. (cf. p.15 carte de la Métropole).

Dans le cadre de l'Été métropolitain, le paiement des droits d'auteur (SACEM/SACD) est délégué au porteur de chaque projet qui sera responsable des déclarations et paiements auprès des organismes concernés à l'issue des représentations. Il est essentiel d'intégrer ces coûts au budget de l'action.

Quels domaines artistiques sont privilégiés ?

La programmation investit les arts de la scène dans une acception pluridisciplinaire : théâtre, marionnettes, arts de la rue, danse, gastronomie, cinéma, vidéo, performance, littérature...

Sans être exclues, la programmation de propositions déambulatoires de type balade artistique reste restreinte. Concernant la programmation de projets musicaux et de concerts, l'association des musiques avec un autre domaine de création artistique est fortement encouragée.

Si ma proposition nécessite une jauge restreinte et la mise en place de réservations (cf. p.4) qui gère les réservations ?

L'Été métropolitain gèrera, par un système de billetterie dématérialisée, les billetteries des spectacles gratuits sur réservations. Pour les propositions payantes, le porteur de projet sera responsable des réservations et de l'encaissement des recettes. Dans tous les cas, des ouvertures échelonnées des réservations seront définies par l'Été métropolitain. (cf. p.4)

Plusieurs propositions de mon répertoire correspondent à la ligne artistique de l'Été métropolitain. Laquelle choisir ?

Privilégier la création la plus récente de votre répertoire, ou celle qui n'a pas été encore très diffusée sur le territoire néo-aquitain.

Est-il possible de proposer une création pensée à plusieurs ?

OUI à condition de ne pas déposer de projet individuel en parallèle. (cf p.6)

Puis-je déposer une création en cours, ou un projet spécialement créé pour l'Été métropolitain ?

OUI Les créations spécialement imaginées pour l'Été ou diffusées en première dans l'Été métropolitain sont les bienvenues. (cf p.7)

J'ai déjà été programmé dans l'Été métropolitain. Puis-je proposer un nouveau projet ?

OUI sous réserve de présenter une création différente de celle précédemment mise en œuvre. (cf p.6)

J'ai déjà candidaté à l'Été métropolitain et n'ai pas été retenu. Puis-je redéposer le même projet ?

NON (cf p.6). Un candidat dont le projet n'a pas été présélectionné lors d'une précédente candidature ne peut pas redéposer le même projet. Il est en revanche autorisé à candidater au présent appel à projets avec un projet différent de celui déposé lors d'une précédente candidature.

CONTACT

Le dépôt du dossier de candidature se fait uniquement par le [formulaire dédié](#)

ou copier/coller <https://formulaire.bordeaux-metropole.fr/ete-metropolitain-2025-appel-projets>

Une prise de contact préalable n'est pas nécessaire pour déposer un dossier.
Nous espérons que l'ensemble des renseignements utiles à votre candidature sont présents dans ce règlement.

Si après sa lecture subsistent des interrogations, nous vous invitons à envoyer un mail à etemetropolitain@bordeaux-metropole.fr :

- en précisant votre demande
- en indiquant nécessairement un numéro de téléphone sur lequel vous joindre aisément

Les demandes seront traitées par ordre d'arrivée

Les demandes seront traitées par ordre d'arrivée.

À l'approche de la clôture de l'appel à projets, les demandes affluent. Il appartient au candidat d'anticiper sa demande.

Toute sollicitation n'ayant pu être traitée avant la clôture de l'appel à projets ne pourra valoir dérogation.

Tout dossier transmis après la date et l'heure de clôture sera automatiquement rejeté.



RESSOURCES

> CARTE DE BORDEAUX MÉTROPOLE



> PROGRAMMATION DES 2 DERNIÈRES ÉDITIONS DE L'ÉTÉ MÉTROPOLITAIN

ÉTÉ 2023

- **7EME SOL** Lectures musicales des œuvres de Hugo Lindenberg & Franck Bouysse
- **BORDEAUX FOOD CLUB** Les goûters magiques
- **CLAIRE-AUORE BARTOLO** L'origine du monde
- **CIE ATTRACTIONS ET PHÉNOMENES** Bill Bloquet
- **CIE BRAVACHE** L'Iliade
- **CIE CHRIKI'Z** Dé(s) form(é)s
- **CIE CHRISTINE HASSID PROJECT** Souffles
- **CIE DU TOUT VIVANT** Pourquoi le saut des baleines
- **CIE L'AUORE** Les Absents
- **CIE LA SŒUR DE SHAKESPEARE** Match ! (version jardin)
- **CIE LA TRAPPE À RESSORTS** La tente d'Edgar
- **CIE LES IMAGINOIRES** Sur le fil
- **CIE LES PARCHEMINIERS** Exode
- **CIE NÉE D'UN DOUTE** Monde Parallèle
- **CIE ROUGE ELEA** Conversation avec un arbre
- **CIE TOUJOURS LÀ** Cartable
- **DE CHAIR ET D'OS** Cinq saisons
- **ÉDITIONS DE LA CERISE** La cerise sur le gâteau
- **GANG OF FOOD** Musicorama
- **ICI COMMENCE** Timide
- **KARINA KETZ & JEAN-LUC TERRADE** Du luxe et de l'impuissance
- **KIF KIF COMPAGNIE** Nous, la forêt, ou comment se planter
- **LA FANFARE BIG JOANNA** et le Bal Saint-Louis
- **LE LIQUIDAMBAR** Les Histoires d'A
- **LES ATTRACTEURS ÉTRANGES** La Boîte (vous n'enterrez pas Antigone)
- **LES FAUVES D'OR EN CONCERT** : L'ENSEMBLE DRIFT La Saga de Grimr ; SPELNDOR IN THE GRASS Come prima
- **MUSIQUES DE NUIT** Concerts Inédits : BALLAKE SISSOKO & DEREK GRIPPER ; CAROLINA KATÚN ; DJAZIA SATOUR DUO ; DRISS EL MALOUMI TRIO ; MOMI MAIGA ; TABLAO DE TANGO
- **PAUL LES OISEAUX** Hakama Calame

ÉTÉ 2024

- **COMPAGNIE 24.92** Horizon
- **COMPAGNIE 3B** Fief, poids coq
- **COMPAGNIE ALLONGÉ** Le culte du freeze
- **COMPAGNIE AUGUSTE-BIENVENUE** Accords ouverts
- **COMPAGNIE DU TOUT VIVANT** Les meetings poétiques
- **COMPAGNIE ENTRECHOCS** Monobass
- **COMPAGNIE E.V.E.R** Elö
- **COMPAGNIE HEL** Englouti !
- **COMPAGNIE JUSQU'ICI TOUT VA BIEN** Mascotte
- **COMPAGNIE LA BUGNE** Le Banananana's Club
- **COMPAGNIE LA SŒUR DE SHAKESPEARE** Rester dans la course
- **COMPAGNIE LE SYNDICAT D'INITIATIVE** Paradeisos, il faut cultiver notre jardin
- **COMPAGNIE NOTRE INSOUCIANCE** Rose
- **COMPAGNIE OKTO** Levez-vous pour les batard-e-s
- **DE CHAIR ET D'OS** Cinq saisons
(reprogrammation suite à annulation 2023)
- **EINSTEIN ON THE BEACH** Las gafas y la plancha
- **GANG OF FOOD** Inti-me
- **LA COMPAGNIE DES MUSIQUES TÉLESCOPIQUES** Nocturnes
- **LA COMPAGNIE SANS GRAVITÉ** Le lâcher de magicien-ne-s
- **LA COMPAGNIE SINGULIÈRE** Soliloques
- **LA FLAMBÉE** Les cailloux
- **LA NAINE ROUGE** Ma carapace se carapate
- **LES LUBIES** Terre !
- **MICHAËL AMOUROUX & MARINE CIANA** Aïla
- **MUSIQUES DE NUIT** Concerts Inédits : ELLIOTT ARMEN, CYRILLE BROTTTO & ABLAYE CISSOKO, DENIS CUNIoT, FLÊCHE LOVE, RAMI KHALIFÉ TRIO, SOPHYE SOLIVEAU
- **SENTIMENTALE FOULE** La grande boueuse
- **VOLMIR CORDEIRO & WASHINGTON TIMBÓ** Ru

> ARCHIVES DES PROGRAMMES DEPUIS 2012

A consulter sur : <https://etemetropolitain.bordeaux-metropole.fr/archives>



